KEREN FINANCE

**Informations clés pour l'investisseur**

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

# KEREN CREDIT ISR
## Part EB (ISIN : FR0014000W53)
### Ce FCP est géré par KEREN FINANCE

## OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro», le fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return sur la durée de placement recommandée, en intégrant une analyse extra-financière des émetteurs.
Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.
L'indicateur est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active en investissant sur des titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, de dette privée et de dette convertible, de « Green Bonds » et de « Social Bonds », sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques (hors pays émergents), duration, notation, secteur d'activités ou types de valeurs.
Le choix des signatures privées provient des analyses financières et sectorielles réalisées par l'ensemble de l'équipe de gestion et de sa connaissance des émetteurs pour juger des paramètres tels que le risque de défaut, la capacité de remboursement de l'entreprise et les caractères résilients de son activité à générer des cash flows et de l'appréciation des éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux emprunts d'Etat.
KEREN FINANCE considère que les entreprises qui prendront conscience des défis écologiques, sociaux ou politiques des attentes de l'humanité pour les futures décennies seront celles qui seront le plus capables de s'adapter et donc de survivre. L'intégration de critères ESG dans une analyse crédit ne vise donc pas à améliorer le rendement du portefeuille obligataire mais plutôt d'en augmenter la solvabilité future.

En complément de cette analyse fondamentale, un ensemble de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont analysés et notés : par exemple le pourcentage d'administrateurs indépendants et de femmes au comité de Direction, le total des émissions de CO2, la présence d'une politique sur le changement climatique, et le turnover dans la société seront prises en compte. Après avoir écarté les valeurs non notées de l'univers d'investissement de départ, des exclusions sectorielles et quantitatives sont effectuées pour arriver à un taux d'exclusion minimal de 20% des émetteurs les plus mal notés. Le gérant sélectionne ensuite les émetteurs démontrant les meilleures pratiques en matière extra-financière sur la base de la notation ESG interne, qui permet de classer et d'exclure les émetteurs les moins soucieux ou performants en la matière dans l'analyse globale du risque émetteur. Les émetteurs sélectionnés justifient d'une notation interne minimum selon notre méthodologie propriétaire de notation et le taux de couverture du portefeuille par l'analyse extra-financière est de 90% minimum. L'équipe de gestion aura vocation à : 1/ Suivre une série d'indicateurs ESG pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur 2/Améliorer, avec le management, la communication sur leurs critères extra-financiers au moyen d'un questionnaire annuel sur leurs engagements sur ces sujets. Ces questionnaires figureront dans un rapport annuel publié sur le site internet de Keren Finance – 3/Améliorer grâce à un dialogue constructif la connaissance des émetteurs sur les besoins des investisseurs en produisant des feedbacks réguliers sur la compréhension des données extra-financières produites. Le gérant se réserve le droit d'investir, à hauteur de 10% maximum de l'actif, dans des valeurs qui ne font pas partie de l'univers d'investissement de départ, sans considération de notation ESG.
Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :
- **de 50% à 100%** en instruments de taux du secteur privé de notation Investment Grade
- **de 0% à 35%** en instruments de taux spéculatifs de notation High Yield du secteur privé
- **de 20% à 50%** en « Green » et « Social » Bonds, qui se conformeront aux standards de marché actuel.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.
La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre -2 et + 5.
- **de 0% à 10%** sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs nationaux et internationaux (hors pays émergents), libellées en euro et / ou en actions de toutes capitalisations, de tous secteurs, de toutes zones géographiques (hors pays émergents), cotées en euro. Les actions proviendront uniquement d'une potentielle conversion d'obligations convertibles. Elles ont vocation à être cédées dès conversion, dans un délai visant à respecter l'intérêt des porteurs. La somme des actions et des OC ne dépassera pas 10% de l'actif net.

**Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.**
Le cumul des expositions ne dépasse pas 200% de l'actif. L'exposition aux actions sera comprise entre -10% et +10%. Il n'y aura pas d'exposition aux pays émergents.
L'OPCVM peut être investi :
- en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :
- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition des risques de taux et d'action.
- les dépôts, emprunts d'espèces, liquidités et acquisitions et cessions temporaires.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale
**Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 3 ans.
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.
**Conditions de souscription et de rachat :**Les ordres sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 12 heures (heure de Paris) (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse.

## PROFIL DE RISQUE & DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3» de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.
Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Ce fonds est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux instruments de taux de toutes maturités qui peuvent induire des variations de la valeur liquidative de moyenne amplitude et une volatilité moyenne autour de 3.5% sur la durée de placement et donc un profil de risque et de rendement moyen.
**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**
**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
**Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)** : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

*Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du* fonds*, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.*

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| **FRAIS D'ENTREE** | 0% |
| **FRAIS DE SORTIE** | 0% |
| *Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.* | |
| **FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE** | |
| **FRAIS COURANTS** (*) | 0.58% TTC |
| **FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES** | |
| **COMMISSION DE SURPERFORMANCE** | 20% de la différence entre la performance du fonds nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate Total Return, si la performance du fonds est supérieure à l'indicateur, même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.. |

***(*)L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.***

***Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site* internet *www.kerenfinance.com.***

*Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.*

## PERFORMANCES PASSEES

**La date de création du fonds étant le 16 février 2021, les performances seront affichées à compter de 2023.**

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Celle de l'indicateur Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return tient compte du réinvestissement des coupons.
L'indice Bloomberg Barclays Capital EuroAgg Corporate Total Return se compose d'obligations à taux fixes libellées en euros de qualité Investment Grade.
**DATE DE CREATION DU FONDS :** 16/02/2021
**DEVISE DE LIBELLE :** Euro
**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** A compter du 12/05/2021, le fonds modifie sa stratégie et son profil rendement risque et les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En date du 01/09/2021, le process ISR est modifié selon les normes du Label ISR.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FONDS :** Le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement aux actionnaires en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :
KEREN FINANCE - 12 bis, place Henri Bergson - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com**.**
Les valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.
**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts** : Dans les locaux de la société de gestion (KEREN FINANCE)
**SOUSCRIPTEURS NON ELIGIBLES** : Ce fonds n'est pas autorisé à être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.
**FISCALITE** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du fonds.
**POLITIQUE DE REMUNERATION** : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.
**La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

**Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**
**KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**
**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/04/2022**